

## CONSIGNES D'UTILISATION

Afin d'éviter tout colmatage ou dysfonctionnement, NE PAS VERSER :



LES PRODUITS DONT LES ETIQUETTES PORTENT LA MENTION "INFLAMMABLE" tel l'acétone, le White-spirit, l'essence, le fuel, le diluant, les produits dégraissants ...

**Pourquoi ? Ils arrêtent la fermentation qui est indispensable au bon fonctionnement**



HUILES DE VIDANGE ET BAINS DE FRITURE (végétaline) : nettoyer les ustensiles de cuisine avant lavage et jeter la graisse à la poubelle. Les huiles de vidange seront déposées à la déchetterie

**Pourquoi ? Elles figent et colmatent les tuyaux à l'entrée du système**



LES BOUES DE LEGUMES : gratter la terre avant lavage

**Pourquoi ? Elles s'amassent dans la fosse**



DIVERS OBJETS (Emballages, Sachets, Serviettes hygiéniques, Préservatifs, Lingettes, Tampons,...) les jeter à la poubelle

**Pourquoi ? Difficilement dégradables, ils colmatent le système de sortie**



LES MEDICAMENTS ET EAU DE JAVEL : les médicaments seront rendus à la pharmacie et un verre d'eau de javel par semaine est toléré par la fosse

**Pourquoi ? Ils stagent la production de bactéries**



LES EAUX DE PLUIE (toiture) , PISCINE, RESERVOIR, ne pas les brancher sur la fosse

**Pourquoi ? Le mouvement de décantation est perturbé, elles posent des problèmes de montée en charge lors de fortes pluies**

Sur l'épandage, IL NE FAUT PAS :



STATIONNER, CIRCULER ET STOCKER DES CHARGES LOURDES au-dessus du dispositif

**Pourquoi ? L'écrasement des canalisations d'où une mauvaise répartition de l'effluent**



CULTIVER AU-DESSUS DU DISPOSITIF

**Pourquoi ? Un trou dans le géotextile provoque un colmatage rapide du dispositif**



METTRE EN PLACE UN BITUME IMPERMEABLE A L'AIR ET A L'EAU (béton)

**Pourquoi ? La mise en place d'un bitume imperméable arrête tout échange entre le dispositif et le monde extérieur (eau, air,...)**



D'IMPLANTER DE LA VEGETATION A PROXIMITE DES DISPOSITIFS

**Pourquoi ? les racines des arbres, des arbustes (même d'un jardin) peuvent aller perforer les installations.**

Il est préférable que le terrain ne soit utilisé qu'en tant que pelouse

## CONSIGNES D'ENTRETIEN

### **QUI ASSURE LE BON FONCTIONNEMENT DE L'INSTALLATION ?**

C'est l'utilisateur, (le propriétaire occupant ou le locataire si l'habitation est louée) qui doit assurer le bon fonctionnement de son installation.

### **PRETRAITEMENT :**

#### ◆ **FOSSE TOUTES EAUX** : Vérification périodique :

Vidanger la fosse toutes eaux (vidangeur agréé \*) :

- Tous les 3 à 4 ans (en fonction de la quantité de rejet) ou si les boues accumulées au fond occupent plus de la moitié de la fosse toutes eaux
- Changer la pouzzolane à chaque vidange s'il s'agit d'un préfiltre à pouzzolane.

#### ◆ **BAC DEGRAISSEUR**

- La mise en place d'un bac dégraisseur est facultative. Un bac dégraisseur est installé lorsque la distance entre l'habitation et la fosse toutes eaux dépasse 10 mètres.
- Un bac dégraisseur doit être vidangé tous les ans et nettoyé tous les 3 à 6 mois.

### **Recommandations :**

Tous les dispositifs d'assainissement doivent être entretenus régulièrement de façon à assurer le bon fonctionnement de l'installation.

\* Liste de vidangeurs/agriculteurs agréés disponible auprès du service assainissement ou sur le site de la Préfecture de l'Oise : <http://www.oise.gouv.fr>

En plus de votre vérification annuelle, le service assainissement effectuera un contrôle périodique de bon fonctionnement

LE BUT DE CE DOCUMENT EST D'ASSURER LE BON FONCTIONNEMENT DE VOTRE ASSAINISSEMENT DANS LE TEMPS ET DE PRESERVER L'ENVIRONNEMENT